



Séminaire Franco-japonais

DCS (UMR CNRS 6297)
Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

Les incidences de la Convention d'Aarhus sur le droit français

Mercredi 5 septembre 2018

9h30-12h30 – Salle 220

9h30 – La participation amont. Du débat public à la concertation préalable

Jean-François Struillou, Directeur de recherche au CNRS, DCS (UMR-CNRS 6297), Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

10h15 – La participation aval. L'enquête publique

Jean-Claude Hélin, Professeur émérite, Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

11h15 – Pause

11h30 – L'accès à la justice en matière d'environnement

René Hostiou, Professeur émérite, Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

Débat avec :

- *Tadasu Watari, professeur de droit public, Faculté de droit de Chuo, Tokyo ;*

- *Hiroyuki Oonuki, professeur de droit public, Faculté de droit de Chuo, Tokyo ;*

- *Taiki Kishimoto, professeur de droit public, Faculté de droit de Hokkaido, Sapporo ;*

- *Kunio Ozawa, maître de conférences de droit public, Faculté de droit de Kagawa, Takamatsu.*



Séminaire Franco-japonais

DCS (UMR CNRS 6297)
Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

Les associations en droit français

Jeudi 6 septembre 2018

9h30-12h30 – Salle 220

9h30 – La contestation du projet Yellopark par les associations nantaises

Jean-Pierre Clavier, Professeur de droit privé, Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

Frédéric Barbe, Géographe, Maître de conférences, École nationale supérieure d'architecture (ENSA Nantes)

11h15 – Pause

11h30 – La protection du patrimoine nantais par les associations

Philippe Le Pichon, Maître de conférences honoraire en science politique, Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes. – Sociologue de l'urbanisme et l'aménagement. – Secrétaire du Forum Nantes Patrimoines. – Membre du CA de la Société archéologique et historique de Nantes et de la L-A. – Membre du conseil scientifique du Conseil nantais du patrimoine et de l'archéologie.

Débat avec :

- *Tadasu Watari, professeur de droit public, Faculté de droit de Chuo, Tokyo ;*

- *Hiroyuki Oonuki, professeur de droit public, Faculté de droit de Chuo, Tokyo ;*

- *Taiki Kishimoto, professeur de droit public, Faculté de droit de Hokkaido, Sapporo ;*

- *Kunio Ozawa, maître de conférences de droit public, Faculté de droit de Kagawa, Takamatsu.*